



AGRICULTURE

BÂTIMENT
TRAVAUX PUBLICS,
PERFORMANCE
ÉNERGETIQUE

INDUSTRIE

SANTÉ / SOCIAL

TERTIAIRE

HOTELLERIE
RESTAURATION
TOURISME

FORMATIONS
GÉNÉRALES, SOCLE
/ CLEA

ACCOMPAGNEMENT ET
DÉVELOPPEMENT
PERSONNEL

PRÉVENTION /
SÉCURITÉ

TRANSPORT /
LOGISTIQUE

NUMÉRIQUE /
AUDIOVISUEL

LIEU DE LA FORMATION

LYCÉE DE LA MER
PORT DE LA BARBOTIÈRE
33 470 GUJAN-MESTRAS

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Assurer la conduite des navires de charge armés aux cultures marines sous la responsabilité du chef d'exploitation

CONTENU DE LA FORMATION

Contenu conforme à l'arrêté du 30 mai 2016 relatif à la délivrance des certificats d'aptitude permettant d'exercer des fonctions sur les navires armés aux cultures marines

Module cultures marines 2 : 24 heures

Navigation (8 heures de cours) : règles de barre (notions relatives à l'activité du métier de conchyliculteur) ; utilisation d'un compas de route.

Moteurs-hydrauliques (6 heures de TP) : les principaux organes d'un moteur thermique, mise en fonctionnement et conduite d'un moteur thermique en respectant les règles de protection de l'environnement. Mise en service des centrales et appareils hydrauliques en respectant les normes de sécurité.

Manœuvre-matelotage (10 heures de TP) : suivi et tenu d'un cap, d'un alignement. Modification de sa route en fonction des conditions de mer, de vent, de courant. Appareillage, accostage, amarrage, mouillage, prise d'un coffre. Manœuvres pour repêcher un homme tombé à la mer. Dispositions pour un remorquage. Réalisation des nœuds usuels et épissure sur cordage.

Enseignement médical 1 : 4 heures.

CONDITIONS DE FORMATION

Modalités pédagogiques : cours et travaux pratiques

Équipements et supports : atelier de maintenance nautique, bateau école du lycée de la mer, salle banalisée

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Cultures marines 2 : deux évaluations finales orales. Le module est acquis lorsque la note moyenne est supérieure à 10 sur 20
Éliminatoires :

- une note égale à zéro à l'une des épreuves
- note inférieure à 10 à l'épreuve « règles de barre, feux, balisage »

CONDITIONS D'ADMISSION

Être titulaire du certificat de marin-ouvrier aux cultures marines niveau 1

PROFIL DES INTERVENANTS

Professionnels Éducation Nationale

PUBLIC CONCERNÉ

Salarié de l'ostréiculture
Demandeur d'emploi

PRÉ-REQUIS

Être titulaire du certificat de marin-ouvrier aux cultures marines niveau 1

Être titulaire d'un certificat d'aptitude médicale à la navigation en cours de validité conformément aux dispositions du décret n°2015-1575 du 3 décembre 2015

Avoir 16 ans au moins le jour du dépôt de la demande de certificat

DÉTAILS DATE DE LA FORMATION

28 heures de formation

Deux sessions par an

MODALITÉS DE FINANCEMENT

- Compte personnel de Formation CPF
- Financement personnel
- Plan de développement des compétences

VOS CONSEILLERS DES AGENCES DE GIRONDE

Jacqueline PRIGENT
Assistante de formation
jacqueline.prigent@greta-cfa-
aquitaine.fr
06 19 21 87 82

PLUS D'INFORMATIONS SUR WWW.GRETA-CFA-AQUITAINE.FR